



## LA RANDONNÉE CERÉTANE

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

# SEJOUR EN AUVERGNE à MUROL (63)

Guy RAMPON – Jean-Pierre TARADELLAS



4 JUIN AU 10 JUIN 2023  
Village Vacances AZUREVA  
en pension complète

## 5 JOURS DE RANDONNÉE EN PLEIN CŒUR DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

### **Découverte et émerveillement au cœur du Massif du SANCY.**

Au fil de l'eau, au détour d'un bois, à flanc de volcan ou au cœur d'une forêt, nombreux sont les chemins qui vous emmènent à la découverte du Puy-de-Dôme. Chaque itinéraire invite à la découverte, à l'émerveillement et au respect.

Naturel, culturel, architectural ou humain, le patrimoine est à portée des randonneurs

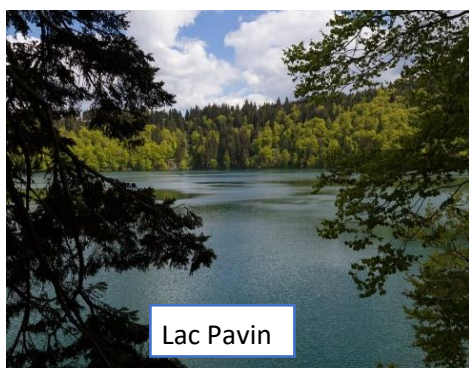
5 jours de randonnées (Niveau rando dénivelé supérieur à 500m).

Séjour limité à 20 personnes.

Séjour en pension complète 6 jours : 520 € sur base de 20 participants .



Château de Muro



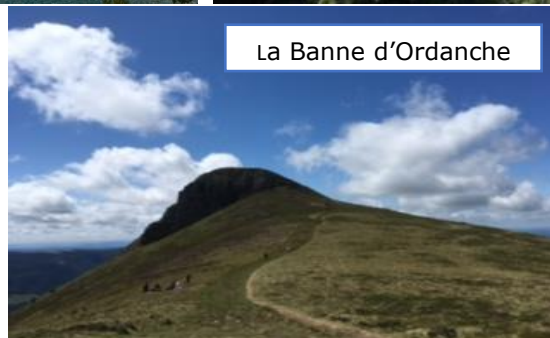
Lac Pavin



Massif du Puy de Sancy



Le Puy Chambourquet



La Banne d'Ordanche

**Réunion d'information le 6 JANVIER 2023 à 14h30  
à la salle du club , 27, rue St Ferreol à CERET.**

## NOTICE D'INFORMATION SEJOUR EN AUVERGNE JUIN 2023

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association inscrits à l'activité de randonnées pédestre et titulaire de la licence FFRP 2023 avec assurance RC.

Nombre de participants 20 personnes.

Date : du 4 Juin au 10 Juin 2023.

Déplacements : Voitures personnelles.

### PROGRAMME :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre (5 jours de rando avec dénivelé compris entre 500 et 800 mètres).

Départ de CERET à 8h00 le dimanche 4 juin 2023 pour MUROL 63.

(450 km et 4h45 selon Google Maps).

Retour le samedi 10 juin 2023 pour CERET.

### HEBERGEMENT :

Village Vacances AZUREVA, Route de Jassat, 63790 MUROL.

### COUT DU SEJOUR :

Il est fixé à 520 € environ sur base de 20 personnes.

Ce prix comprend :

- 6 nuits en pension complète (chambre double avec salle de douche et un WC ) du dîner du jour 1 au petit déjeuner du dernier jour.
- Les 5 pique-nique.
- Les serviettes de toilette.
- Les randonnées guidées par les animateurs du Club Guy et Jean-Pierre.
- La taxe de séjour et frais de dossier.

Le tarif ne comprend pas :

- Le voyage AR ( Céret / Murol) et les déplacements basés sur le co-voiturage.
- Le déjeuner du 1<sup>er</sup> et dernier jour.
- L'assurance annulation 21 € (facultative).
- Les dépenses personnelles.

\*d'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

### INSCRIPTIONS :

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 3 décembre 2022.

**Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 208 € à l'ordre de LA RANDONNEE CERETANE pour valider l'inscription avant le 06.01.2023.**

S'il est décidé de réaliser ce séjour, la Randonnée Cérétane proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription.

L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours.

Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte à l'hébergeur.

### ASSURANCE FACULTATIVE :

Chaque participant aura la possibilité de souscrire, au moment de l'inscription, à une assurance individuelle facultative d'un montant de 21 €.

### PAIEMENT :

Acompte de 208 € à la pré-inscription.

Prime d'assurance annulation facultative lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 28 Avril 2023.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de La RANDONNEE CERETANE.

### DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Le co-voiturage est vivement recommandé pour les déplacements journaliers aux départs et retours des randonnées.

### CONDITIONS D'ANNULATION :

En cas d'annulation du séjour les sommes suivantes seront retenues :

- Jusqu'à 60 jours avant le début du séjour : 5%.
- Entre 59 jours et 30 jours avant le début du séjour : 15%.
- Entre 29 jours et 15 jours avant le début du séjour : 30%.
- Entre 14 jours et 8 jours avant le début du séjour : 50%
- A partir de 7 jours et moins avant le début du séjour, en cas de non-arrivée ou de départ anticipé : 100%.

### RECOMMANDATIONS :

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée (500 à 800m de dénivelé positif), pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméable, etc...

### Bon à savoir :

- Les inscriptions sont ouvertes dès le 3 décembre 2023.
- Pour tous renseignements contacter les responsables du séjour.

### LES RESPONSABLES DU SÉJOUR :

Guy RAMPON : 06 26 78 15 37

Jean Pierre TARADELLAS : 06 05 05 27 42